

## Une initiative populaire impossible pour le secteur agroalimentaire

### Commentaires de l'étude

Deux initiatives populaires, l'une intitulée « Pour une eau potable propre et une alimentation saine » et l'autre « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » veulent interdire l'emploi de produits phytosanitaires et de biocides ou limiter les paiements directs des exploitations agricoles qui utilisent ces produits. Alors que la première initiative a fait l'objet de diverses études, notamment par Agroscope et la Haute école BFH-HAFL, la deuxième a encore peu été étudiée. Afin d'évaluer l'impact macroéconomique de l'initiative « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse », la Fédération des industries alimentaires suisse, l'Union suisse des paysans, la CI Avenir protection des plantes, l'Association des groupements et organisations romands de l'agriculture et l'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort ont mandaté le Prof. Charles Gottlieb de l'institut de macroéconomie de l'université de St-Gall. Les travaux de cette étude scientifique ont été réalisés dans le respect de la liberté académique du chargé d'étude, choisi volontairement hors du milieu agroalimentaire. La particularité de cette analyse réside dans le fait qu'elle aborde les effets de l'initiative pour tout le secteur agroalimentaire, c'est-à-dire pour la production agricole et pour la transformation alimentaire.

Les auteurs de l'étude ont rencontré de la difficulté pour trouver un cadre comparatif approprié, étant donné que le terme « pesticide de synthèse » utilisé dans le texte de l'initiative n'est pas clairement défini dans la législation actuelle. Un cadre de comparaison approximatif a été trouvé dans l'agriculture biologique actuelle, tout en sachant que celle-ci utilise des produits phytosanitaires fabriqués de manière synthétique, par exemple l'insecticide spinosad ou des pièges à phéromones. Si l'initiative populaire est mise en œuvre de manière conséquente, les incidences pourraient être plus graves que les conclusions de la présente étude.

En ce qui concerne la production agricole, l'étude montre que l'initiative réduit la production végétale et animale car les exploitations biologiques ont une part d'herbages plus élevée et détiennent 30% moins d'animaux par hectare. Étant donné que les rendements en agriculture biologique sont en moyenne plus faibles, une acceptation de l'initiative engendrerait un recul de 30% du taux d'autoapprovisionnement brut qui n'avoisinerait plus que 42% (actuellement 60%). Il faut également s'attendre à de grands changements dans l'assortiment des produits. L'offre indigène en sucre, fruits, légumes, pommes de terre et viande, particulièrement porc et volaille, serait très fortement réduite ou même nulle pour certaines productions (sucre par exemple).

Alors que le débat public et politique se focalise sur les produits phytosanitaires, l'étude montre que les biocides jouent un rôle tout aussi important dans le processus de transformation alimentaire. Ils sont utilisés en quantités similaires et très difficilement substituables. L'initiative met en péril la sécurité et la qualité des denrées alimentaires notamment pour les produits sensibles comme la viande car, les biocides (notamment les produits désinfectants) jouent un rôle central pour garantir l'hygiène. Ainsi toute la filière carnée serait fortement touchée par l'initiative car il ne serait pratiquement plus possible de transformer de la viande et de faire fonctionner un abattoir en respectant les standards d'hygiène.

Le stockage de denrées alimentaires et matières premières est aussi fortement touché. L'étude montre qu'il résulterait une augmentation des pertes alimentaires (gaspillage au stockage).

Concernant les importations de denrées alimentaires, les restrictions de l'initiative s'avèrent peu compatibles avec les accords internationaux. Il faut s'attendre à une mise en œuvre très partielle, ce qui engendrerait des désavantages concurrentiels importants pour les entreprises en Suisse. Par ailleurs, si l'initiative est mise en œuvre de manière stricte, l'industrie alimentaire suisse aurait besoin

de 21% de la production mondiale de café bio et 50% de la production mondiale de cacao bio. Les restrictions imposées par l'initiative peuvent inciter des entreprises de transformation à délocaliser. Il en résulterait une perte de places de travail dans le secteur agroalimentaire suisse. Finalement, l'initiative ne restreint pas les achats des particuliers à l'étranger (tourisme d'achat). Elle accentuerait même ce phénomène néfaste pour la Suisse.

Dans le domaine de la logistique internationale, l'initiative pose des problèmes pratiquement insurmontables. En effet, la logistique des transports en grands volumes en vrac se base sur de la marchandise non bio. Pour mettre en œuvre l'initiative, toutes les importations devraient se réaliser en containers, ce qui n'est pas réaliste (coûts, délais, logistique).

L'analyse des effets sur les prix aux consommateurs a démontré que la formation des prix pour des denrées alimentaires dépend fortement de la transformation alimentaire. Pour des produits frais et peu transformés, les prix aux consommateurs sont plus influencés par les prix aux producteurs agricoles. Ainsi la production régionale de fruits et légumes ne serait pas seulement réduite, mais elle deviendrait également plus chère. L'étude démontre aussi un grand manque d'informations et de données sur la formation des prix dans la transformation et le commerce de détail. Il a ainsi été difficile de prévoir des évolutions précises pour les prix aux consommateurs. Etant donné que l'étude montre que les procédés permettant de se passer des biocides dans la transformation alimentaire coûtent 10 fois plus cher et que 90% des achats de matières premières devraient être convertis aux normes biologiques, l'on peut s'attendre à des hausses de coûts de production très importantes dans la transformation alimentaire, coûts qui seront probablement répercutés sur le consommateur suisse. Pour les entreprises exportatrices, l'augmentation des coûts de production due à l'initiative représenterait un désavantage concurrentiel important.

L'effet de l'initiative sur le produit intérieur brut (PIB) a aussi été étudié. Dans l'analyse scientifique macroéconomique, les auteurs de l'étude arrivent à la conclusion que l'agriculture génère une perte économique. Il n'a pas été tenu compte des prestations multifonctionnelles et non marchandes de l'agriculture suisse. Toujours dans une approche économique, les auteurs de l'étude citent des données concernant les externalités (coûts environnementaux) de l'emploi des produits phytosanitaires. Il faut relever ici l'absence de données et chiffres pour les biocides.

La prudence est également de mise dans les comparaisons internationales des quantités de produits phytosanitaires utilisés par hectare. Une telle comparaison doit tenir compte des portefeuilles de production des différents pays. En effet, un pays spécialisé dans les herbages et les grandes cultures aura automatiquement une consommation moindre en produits phytosanitaires qu'un pays comme la Suisse avec de nombreuses cultures spéciales (vigne, fruits, légumes, etc.).

*Berne, 7.10.2020*

*Fédération des Industries Alimentaires Suisses*

*Union Suisse des Paysans*

*CI Avenir protection des plantes*

*Association des groupements et organisations romands de l'agriculture*

*Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort*